



Bulletin Officiel

N° 6069 Lundi 23 Mars 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

POURSUITE DES ACTIVITES DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	2
MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHE FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS	3-4
TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	5-6
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	7-8

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT	9-14
-------------------------	------

OUVERTURE DES SOUSCRIPTIONS AU PUBLIC

SOCIETE CARTHAGE CEMENT	15
-------------------------	----

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1	16-23
---	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1	24-28
-------------------------------------	-------

COMMUNIQUES DE PRESSE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT -	29
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -	30

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH LEASING	31
------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING	32-34
------------	-------

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME-	35-38
---	-------

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

ANNEXE I

AVIS DU CMF

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- BH LEASING

COMMUNIQUE DU CMF

Poursuite des activités du Conseil du Marché Financier

Afin de garantir le bon fonctionnement du marché financier tunisien et veiller à la protection de l'épargne investie par appel public à l'épargne, le Conseil du Marché Financier (CMF) tient à informer l'ensemble des intervenants du marché qu'il va continuer à assurer normalement l'ensemble de ses services et ce, via la mise en place d'un plan de continuité des activités qui permettra de préserver la santé et la sécurité de ses collaborateurs tout en garantissant la poursuite de ses missions légales de régulation du marché.

De même, le CMF a renforcé, depuis la survenance de ces événements exceptionnels liés à la propagation de la pandémie de COVID-19, la concertation avec l'ensemble des professionnels du marché financier tunisien afin de s'assurer que des mesures appropriées ont été adoptées à la fois pour leur permettre de poursuivre leurs activités et pour garantir la sécurité et la protection de leur personnel.

COMMUNIQUE DU CMF

Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUE DU CMF

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci- après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent neuf mille cent quarante-six dinars (395.909.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas respectées.

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA, intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

Ouverture des souscriptions au public

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3,
Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

La société Carthage Cement informe ses actionnaires, les intermédiaires en Bourse et le public que les souscriptions à l'augmentation de son capital social, ouvertes **du 17/01/2020 au 06/03/2020**, réalisées à titre irréductible et à titre réductible, ainsi que la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires de la société, ouvertes **du 12/03/2020 au 13/03/2020**, n'ont pas atteint la totalité de l'augmentation du capital social.

De ce fait, les actions non souscrites seront offertes au public **du 18/03/2020 au 23/03/2020 inclus** et ce, conformément à ce qui a été prévu dans le prospectus visé par le CMF en date du 31/12/2019 sous le N°19/1033 et l'avis de prorogation de la période de souscription publié au Bulletin Officiel du CMF N°6052 du mercredi 26/02/2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

But de l'émission

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
 - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
 - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn et le site Internet de la STB : www.stb.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

Notation de la société :

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Banque Internationale Arabe de Tunisie- BIAT
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

La Banque Internationale Arabe de Tunisie informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration réuni le 18 mars 2020 a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 qui font ressortir :

- Un Résultat net de l'exercice de 333,0 millions de dinars ;
- Un Résultat net consolidé du groupe de 344,8 millions de dinars ;
- un PNB de 956,9 millions de dinars ;
- Un niveau de capitaux propres de 1471,6 millions de dinars, y compris le résultat de l'exercice.

Le Conseil d'Administration a également décidé de convoquer :

- Une Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 20 avril 2020 à l'effet de statuer notamment sur les comptes de l'exercice 2019.

Le Conseil d'Administration proposera à ladite Assemblée la distribution d'un dividende de 6 dinars par action ;

- Une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur :
 - La proposition d'une augmentation du capital de la banque par incorporation de réserves ordinaires d'un montant de 8.500.000 dinars et l'émission de 850.000 actions nouvelles à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes, faisant ainsi passer le capital de 170.000.000 dinars à 178.500.000 dinars. Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2020.
 - La modification et la mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives en vigueur.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 17 mars 2020, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2019 et a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2019 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 30 avril 2020 à 11 heures à l'institut arabe des chefs d'entreprises.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

**BH LEASING
(Ex MODERN LEASING)**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Vendredi 17 Avril 2020 à 10h30 au siège de la BH BANK sis à Avenue Mohamed V - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2019
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2019 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019
4. Affectation des Résultats 2019
5. Quitus aux Administrateurs
6. Entérinement de la cooptation d'un nouvel Administrateur Indépendant
7. Renouvellement du mandant de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires
8. Renouvellement des mandats d'Administrateurs
9. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des Comités pour l'exercice 2019
10. Pouvoirs

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**BH LEASING
(Ex MODERN LEASING)**

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2020.

Première Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 62 de la loi n°2016-48 et 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales telles que présentées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter la perte constatée de l'exercice 2019 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Résultat de l'exercice (perte)	-8 453 426,591
Résultat reporté 2018	-2 882 373,079
Report à nouveau	-11 335 799,670

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur HABIB GUEDRI en qu'Administrateur Indépendant et sa nomination en qualité de Directeur Général ratifie la cooptation de Monsieur JABEUR CHEBBI, en tant que nouvel Administrateur Indépendant pour une période de 3 ans et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide..... en tant qu'administrateur représentant les petits porteurs et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022 :

-
-
-
-
-
-

Les nouveaux Administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2019 à un montant forfaitaire annuel net de 3 750 Dinars par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2019 à un montant forfaitaire annuel net de 3 750 Dinars par administrateur.

- Suite -

Dixième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 mars 2020, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Résolution N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 17 mars 2020 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et ses intérêts, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les rapports général et spécial de Commissariat aux comptes, relatifs à l'exercice 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions conclues entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, soumises à autorisation, visées par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 d'un montant de (2 689 639, 377) comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2017	(94 201 056,155)
Résultat net de l'exercice 2018	(2 689 639, 377)
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	(2 510 572, 390)
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(179 066, 987)
Résultats reportés au 31 décembre 2018	(96 890 695,532)
▪ Pertes reportées	(95 029 632,581)
▪ Amortissements différés	(1 861 062,951)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Résolution N°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président du comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du comité des risques, du comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération issus du conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'administration, la nomination de M. Sami JELLOUL, administrateur indépendant au Conseil d'administration de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises, président du comité permanent d'audit interne pour le mandat 2018-2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°9 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du cabinet « Union Audit Tunisie – UAT » représenté par M. Abdellatif ABBES, en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises pour les années 2019, 2020 et 2021 et ce, en remplacement du cabinet « Consulting and Financial Firm (CNF) et Expra Consulting ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°10 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement de Petites et Moyennes Entreprises pour faire toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**Bilan après affectation du résultat**

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité en DT)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	116 102	393 205
Créances sur les Etablissements Bancaires	37 122 618	38 739 951
Créances sur la Clientèle	216 980 137	201 853 747
<i>Concours à la clientèle</i>	120 882 158	118 526 536
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	247 083 974	220 578 382
<i>Provisions et agios réservés</i>	-150 985 995	-137 251 171
Portefeuille d'Investissement	1 518 264	1 533 836
Valeurs Immobilisées	397 046	389 904
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 045 999	2 037 724
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>	-1 808 884	-1 707 955
<i>Immobilisations incorporelles</i>	463 069	300 821
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>	-303 138	-240 686
Autres Actifs	41 176 737	25 714 991
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>	37 401 245	23 645 612
<i>Autres (A)</i>	3 775 492	2 069 378
TOTAL ACTIF	297 310 904	268 625 634
PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
Banque Centrale et CCP	0	0
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	2 247 063	298 469
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	11 314 972	11 600 565
Emprunts et Ressources Spéciales	266 411 628	238 230 791
Autres Passifs	11 288 499	9 757 427
<i>Provisions pour passifs et charges</i>	788 771	1 526 083
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>	7 825 598	6 051 801
<i>Autres (P)</i>	2 674 131	2 179 544
TOTAL PASSIF	291 262 162	259 887 253
CAPITAUX PROPRES	31/12/2018	31/12/2017
Capital	100 000 000	100 000 000
Réserves	95 904	95 904
Autres Capitaux Propres	2 843 534	2 843 534
Résultats Reportés	-96 890 696	-94 201 056
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 048 742	8 738 381
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	297 310 904	268 625 634

- Suite -III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
au 31/12/2017 avant affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	(4 812 847)	(89 388 209)	8 738 381
ajustements des résultats 2017					4 812 847	(4 812 847)	-
au 31/12/2017 après affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	-	(94 201 056)	8 738 381
État net au 31/12/2018					(2 689 639)		(2 689 639)
au 31/12/2018 avant affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	(2 689 639)	(94 201 056)	6 048 742
ajustements des résultats 2018					2 689 639	(2 689 639)	-
au 31/12/2018 après affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	-	(96 890 696)	6 048 742

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	190,864	190,980		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	130,406	130,484		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,806	109,863		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	116,141	116,219		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	114,142	114,208		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	110,622	110,715		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	110,530	110,589		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,368	45,386		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,751	31,771		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	105,929	107,359	107,420		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,895	16,904		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	122,412	122,462		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,163	1,163		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	113,303	113,404		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,158	11,163		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	159,066	159,193		
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,197	11,203		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,757	1,759		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,422	61,446		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	125,309	125,585		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	98,952	99,634		
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	100,779	100,869		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	121,751	122,846		
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	472,812	475,771		
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	115,203	115,202		
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	121,849	122,233		
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	124,116	124,570		
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	106,635	107,193		
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	91,930	93,165		
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	165,110	165,090		
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	85,157	85,130		
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	115,175	115,562		
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	142,074	144,301		
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	128,387	129,853		
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	91,289	91,618		
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	19,081	19,208		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2093,404	2043,520		
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	122,261	114,963		
39	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	162,812	159,513		
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	188,057	176,283		
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,691	16,595		
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,795	2,543		
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,478	2,302		
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	72,956	65,931		
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,130	1,057		
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,240	1,241		
47	FCP HAYETT PLENTIUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,164	1,116		
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,120	1,052		
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	111,825	102,267		
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	128,340	126,221		
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1096,931	1004,668		
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	10,897	9,771		
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	9,569	8,899		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	77,306	78,231		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,902	110,960
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,708	103,745
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	107,514	107,572
58	ATTIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	106,121	106,187
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	108,181	108,259
60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	110,066	110,143
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	107,494	107,560
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	104,554	104,611
63	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	104,252	104,286
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,896	108,969
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	110,852	110,931
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,864	106,903
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,738	105,781
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	106,141	106,203
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	106,052	106,098
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,877	105,943
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	107,480	107,528
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	106,079	106,147
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	105,141	105,224
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,853	107,906
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	104,235	104,282

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	106,720	106,769
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	107,118	107,185
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,927	107,987
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	112,523	112,642
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	54,998	55,688
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	82,331	83,084
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,068	18,133
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	275,493	278,795
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2044,249	2051,848
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	71,735	72,159
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,369	57,547
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	101,633	102,194
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	10,736	10,777
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	11,623	11,780
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	13,209	13,314
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	11,875	11,953
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	152,514	152,563
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	7,285	7,321
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	99,630	101,444
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	78,014	78,230
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	78,228	78,657
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	98,621	99,066
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	79,601	80,725
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	88,874	89,127
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	8,157	8,202
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	82,949	83,254
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	130,213	131,615
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	100,089	90,043
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	113,264	108,047
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	116,255	106,098
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	179,983	166,005
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	173,884	163,137
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	158,117	150,841
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	20,808	18,799
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	133,324	120,714
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	136,067	131,716
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1006,017	986,462
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5616,041	5372,296
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5039,488	4724,808
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	88,560	81,652
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4871,190	4690,332
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	9,730	9,131
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	106,019	107,110
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	10592,371	9808,874

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

AVIS DU CMF

Offre Publique d'Achat -OPA-

Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

I- Identité de l'initiateur :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

IV- Nombre de titres visés par l'offre :

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

V- Prix de l'offre :

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

VI- But de l'offre :

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

1- Politique industrielle :

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

2- Politique financière :

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Corporate Finance.

3- Politique sociale :

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :

Néant

X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :

1- Transmission des ordres :

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis -BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à

cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

3- Déclaration des résultats :

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

4- Modalités de règlement-livraison :

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

5- Suspension et reprise de cotation :

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

XIII- Renseignements relatifs à la société visée :

1- Renseignements généraux :

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

- **Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2-Administration, direction et contrôle:

Conseil d'Administration :

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

Direction :

M. Walid SAIBI : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 749 111 Fax : +216 70 749 045 E-mail : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie Tél : +216 70 728 450 Fax : +216 70 728 405 E-mail : administration@finor.com.tn	2019-2021**

*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

**Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

3- Renseignements concernant le capital :

- **Capital social** : 4 000 000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-	2 018 937	10 094 685	50,47%	2 018 937	50,47%
Autres actionnaires	1 981 063	9 905 315	49,53%	1 981 063	49,53%

dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

4- Situation financière de la société :

4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :

1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueront les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui

permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

2. Principales hypothèses de prévisions retenues

2.1. Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Chiffre d'affaires	17 122	17 915	19 842	22 073	8,8%

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

✓ **Commissions de transactions:**

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifsgérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifsgérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

2- Les charges de personnel

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

3- Evolution des autres charges d'exploitation

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

4- Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

5- Dotation aux amortissements et aux provisions

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

6- Impôts

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

2.2. Hypothèses du Bilan prévisionnel

1- Investissements

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

2- Evolution du BFR

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(en jours du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants/CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

3- Politique de dividendes

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
Total revenus	17 122	17 915	19 842	22 073
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
EBIT	5 381	5 048	5 999	7 432
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
Résultat de la période	5 358	5 048	5 999	7 432
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
Résultat net retraité de l'exceptionnel	4 501	4 207	5 099	6 317
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptesrattachés	223	233	258	287
Intermédiairesacheteurs	172	180	200	222
Autresactifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
Actifs courants	56 195	59 433	67 377	76 458
Immobilisationincorporelles	113	47	3	-0
Immobilisationscorporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisationsfinancières	2 679	2 865	2 956	3 063
Actifs non courants	10 388	10 446	9 624	9 034
Total actifs	66 584	69 879	77 001	85 492
Clients et comptesrattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiairesvendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autrespassifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
Passifs courants	38 624	40 413	44 760	49 794
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
Passifs non courants	0	0	200	400
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserveslégalés	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultatsreportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Capitauxpropres	27 959	29 466	32 041	35 298
Total capitaux propres et passifs	66 584	69 879	77 001	85 492

1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
Ajustements pour:				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
CFO avant variations du BFR	5 482	5 336	6 362	7 364
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-552	-1 342	-1 553
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	293	712	824
Autres passifs courants	-401	277	672	779
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 761	6 554	9 323	10 793
Flux liés aux activités de placements				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immo financière				
Cession immo financière	4 925			
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	3 136	-1 000	-150	-150
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
Variation de trésorerie	2 297	2 854	6 649	7 583
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

BH LEASING (Ex MODERN LEASING)

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Tarek ZAHAF et Mme Sana JAMOSSI DERBEL.

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2019

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Liquidités et équivalents de liquidités	1	14 969 941	7 524 949
Créances sur la clientèle	2	291 933 986	352 487 240
Créances de Leasing : encours financiers		295 22	351 263 380
Moins : provisions 1		<10 567	<10 777 600>
		284 65	340 485 780
Créances de Leasing : impayées		32 08	26 792 014
Moins : provisions 2		<25 754	<16 905 835>
		6 32	9 886 178
Créances de leasing encours		94	2 115 282
Portefeuille titre de placement		0	0
Portefeuille titres d'investissement	3	6 832 792	7 107 530
Titres d'investissement		7 867 230	8 047 706
Moins : provisions 3		<1 034 438>	<940 176>
Valeurs immobilisées	4	2 223 275	2 189 315
Immobilisations propres		5 728 308	5 416 696
Moins : Amortissement		<3 505 033>	<3 227 381>
Autres Actifs	5	2 507 187	12 370 565
TOTAL DES ACTIFS		318 467 180	381 679 599

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2019

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>			
PASSIFS			
Dettes envers les établissements financiers		0	0
Dettes envers la clientèle	6	1 544 831	1 752 064
Emprunts et dettes rattachées	7	271 904 279	324 343 428
Fournisseurs et comptes rattachés	8	11 383 106	14 704 630
Autres passifs courants	9	3 907 915	2 664 883
<i>Total des passifs</i>		288 740 132	343 465 005
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		272 163	306 282
Résultats reportés		<2 882 373>	440 646
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		38 180 475	41 537 613
Résultat de l'exercice		<8 453 427>	<3 323 019>
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	10	29 727 048	38 214 594

BH LEASING

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2019

(En dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES			
	20-1		
Engagement de financement en faveur de la clientèle		9 470 139	19 564 581
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS RECUS			
	20-2		
Garanties Reçues		8 314 444	2 500 000
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs		51 253 381	60 788 516
Valeurs des biens, objet de leasing		238 991 212	309 400 985
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Emprunts obtenus non encore encaissés		0	5 000 000
Engagements réciproques		0	5 000 000

BH LEASING

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêt de crédit-bail		33 001 409	34 354 886
Autres produits d'exploitation		3 351 299	2 783 072
Variation des produits réservés		<893 338>	<784 250>
Charges financières		<29 589 820>	<27 687 608>
Produits financiers		867 861	285 513
Produits nets	11	6 737 412	8 951 613
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges de personnel	12	<4 184 778>	<3 858 828>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	13	<7 745 189>	<4 737 385>
Dotations sur titres		<94 262>	<348 599>
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<299 637>	<252 516>
Dotations nettes pour risques et charges		289 041	0
Autres charges d'exploitation	15	<2 877 376>	<3 039 637>
Total des charges d'exploitation		<14 912 201>	<12 236 966>
Résultat d'exploitation		<8 174 789>	<3 285 353>
Autres gains ordinaires	16	349 784	92 781
Autres pertes ordinaires	17	<545 422>	<41 762>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<8 370 427>	<3 234 334>
Impôt sur les sociétés	18	<82 699>	<83 385>
Contribution sociale de solidarité	18	<300>	<300>
Résultat des activités ordinaires après impôt		<8 453 427>	<3 318 019>
Eléments extraordinaires		0	<5 000>
Résultat net de l'exercice		<8 453 427>	<3 323 019>

BH LEASING

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019)

(En dinars tunisiens)

	Note 19	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		197 637 461	190 756 813
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing		-94 050 307	-177 009 501
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs		-4 654 077	-4 007 834
Intérêts payés CMT		-29 696 333	-27 310 386
Etat impôts et taxes payés		-6 710 018	-2 276 566
Autres flux de trésorerie		-2 733 558	-2 663 750
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		59 793 168	-22 511 224
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres		-333 596	-627 427
Enc. de la cession d'immo. Propres		19 610	0
Déc. de l'acquis. d'immo. Financières		0	-1 000 000
Enc de la cessiob. d'immo. Financières		180 476	246 138
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-133 511	-1 381 289
Flux de trésorerie liés au financement			
Dividendes et autres distributions		-34 120	-1 779 937
Enc. provenant des emprunts		885 150 000	672 700 000
Remboursements d'emprunts		-937 330 546	-644 182 971
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-52 214 666	26 737 092
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice		7 444 992	2 844 579
Trésorerie au début de l'exercice		7 524 949	4 680 370
Trésorerie à la clôture de l'exercice			
Trésorerie à la clôture de l'exercice		14 969 941	7 524 949

NOTES AU X ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2019

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « BH LEASING » est une société de leasing créée en 1997 sous la dénomination sociale « MODERN LEASING ».

Le changement de dénomination sociale a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Octobre 2019.

Le capital social s'élève à **35 000 000 Dinars** divisé en **7 000 000 actions** d'une valeur nominale de 5 Dinars chacune totalement libéré.

La société est régie par le droit commun et notamment les textes régissant le marché financier. Selon l'article 2 des statuts, la société « BH LEASING » a pour objet social de :

- 1) Effectuer des opérations de leasing mobilier et immobilier portant sur des biens à usage professionnel, (industriel, commercial, de service...)
- 2) Prendre en charge toute étude ou projet en relation direct ou indirect avec le leasing,
- 3) La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconque par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- 4) Effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.2 REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2019, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par BH LEASING transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de cette norme, la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et
- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing:

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Détermination des facteurs scalaires relatifs à chaque groupe d'actifs
- d) Estimation des taux de provisions en se basant sur les pertes finales
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

4.4.1 Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise..

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la société sont pris en

compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

2.6. Faits saillants :

La société BH LEASING a fait l'objet d'une vérification fiscale couvrant les exercices 2012, 2013 et 2014 dont le résultat définitif a eu un impact sur le résultat de l'exercice par la comptabilisation d'une perte de l'exercice (Voir Note 17) et une reprise sur la provision pour risques constituée au cours des exercices antérieurs à hauteur de 300 000 Dinars (Voir Note 16).

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 Décembre 2019, à **14 969 941DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Banques	14 968 320	7 524 487
Caisses	1 621	462
Total	14 969 941	7 524 949

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 31 Décembre 2019, le montant des créances sur la clientèle a atteint **291 933 986 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Créances de Leasing : encours financiers	296 120 201	352 309 317
Créances de Leasing : impayées	32 083 076	26 792 014
Créances de leasing encours	947 670	2 115 282
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-894 999	-1 045 937
Total brut des créances de leasing	328 255 948	380 170 675
A déduire couverture		
Provisions sur encours	-8 406 029	-8 406 029
Provisions pour dépréciation des impayés	-21 780 643	-13 824 997
Provisions collectives	-2 061 357	-2 236 105
Provisions additionnelles	-99 756	-135 466
Marges réservées	-3 974 176	-3 080 838
Total net des créances de leasing	291 933 986	352 487 240

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 Décembre 2019, le montant net des encours financiers a atteint **284 658 060 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations données en Leasing	23 469 040	24 641 352
Amortissements Leasing	-22 142 026	-23 304 247
Créances immobilisées	294 793 187	350 972 213
Sous-total	296 120 201	352 309 317

Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-894 999	-1 045 937
Créances de leasing : encours financiers	295 225 202	351 263 380
Provisions sur encours	-8 406 029	-8 406 029
Provisions collectives	-2 061 357	-2 236 105
Provisions additionnelles	-99 756	-135 466
Total des provisions	-10 567 143	-10 777 600
Valeurs Nettes	284 658 060	340 485 780

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées brutes au 31 Décembre 2019 a atteint **296 120 201 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	130 811 576	146 731 304
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	212 077 646	256 896 155
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	4 484 359	9 470 374
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	347 373 582	413 097 833
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	25 241 822	28 307 590
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	25 385 053	31 650 307
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	626 506	830 619
Total des produits financiers non acquis (B)	51 253 381	60 788 516
Total (A) - (B)	296 120 201	352 309 317

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées » totalise au 31 Décembre 2019, un solde net de **6328256 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	32 083 076	26 792 014
Provisions pour dépréciation comptes clients	-21 780 643	-13 824 997
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-3 706 683	-2 813 345
Total	6 328 256	9 886 178

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
Encours Financiers	179 831 301	87 277 177	4 526 905	4 772 798	19 712 020	296 120 202
Impayés	54 333	7 615 690	1 212 695	2 312 483	20 887 875	32 083 076
Intérêts Perçus d'avance	0	0	-5 922	-68 897	-820 180	-894 999
Contrat en instance de mise en force (voir actif)	947 670	0	0	0	0	947 670
CREANCES LEASING	180 833 304	94 892 867	5 733 678	7 016 384	39 779 716	328 255 948
Avances Reçues (*)	1 346 424	65 648	4 833	19 113	108 813	1 544 831
ENCOURS GLOBAL	179 486 880	94 827 219	5 728 845	6 997 271	39 670 903	326 711 117
ENGAGEMENT HORS BILAN	9 235 225	234 914	0	0	0	9 470 139
TOTAL ENGAGEMENT	188 722 105	95 062 133	5 728 845	6 997 271	39 670 903	336 181 256
Produits réservés (Marges)	0	0	182 726	365 089	3 426 362	3 974 177
Provisions (Encours + impayé)	0	0	238 794	844 010	29 103 867	30 186 671
Provisions additionnelles	0	0	0	0	99 756	99 756
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	421 521	1 209 099	32 629 985	34 260 605
ENGAGEMENTS NETS	188 722 105	95 062 133	5 307 324	5 788 171	7 040 918	301 920 651

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019	1,70%	2,08%	11,80%
	15,59%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2018	11,19%		
Ratio de couverture des actifs classées par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019	7,36%	17,28%	82,25%
	65,39%		
Ratio de couverture des actifs classées par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018	57,16%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 – Analyse par type de matériels

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par type de matériel se présente comme suit :

Note 2.5 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Bâtiment et travaux publics	57 199 329	67 015 163
Industrie	49 764 442	57 858 432
Tourisme	8 327 443	8 491 304
Commerce et service	170 539 076	195 713 000
Agriculture	42 372 987	50 023 431
Total	328 203 277	379 101 331

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **6 832 792 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations financières	7 867 230	8 047 706
Provisions sur immobilisations financières	-1 034 438	-940 176
Total net	6 832 792	7 107 530

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2018	Mouvements 2019		Valeurs au 31/12/19	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2019
		Acquisition/Reclassement	Cession		Valeurs au 31/12/2018	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2019	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
SALIM	372 936	0	0	372 936	0	0	0	372 936
SIM SICAR	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR	6 338 623	0	-168 026	6 170 597	780 222	83 911	864 133	5 306 464
Fonds gérés ATID	100 000	0	-12 450	87 550	23 872	10 352	34 224	53 326
Total	8 047 706	0	-180 476	7 867 230	940 176	94 262	1 034 438	6 832 792

Le portefeuille titres au 31/12/2019 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2019	Provision au 31/12/2019	Valeur nette au 31/12/2019
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	-
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	-	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	-	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	-	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	-
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	-
Fonds gérés SIM SICAR				6 170 597	864 133	5 306 464
Fonds gérés ATID				87 550	34 224	53 326
Total				7 867 230	1 034 438	6 832 792

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 Décembre 2019 un total net de **2 223 275 DT** et se détaille comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>Val. Brute au 31/12/18</i>	<i>Acquisition 2019</i>	<i>Transfert 2019</i>	<i>Cessio n 2019</i>	<i>Val. Brute au 31/12/2019</i>	<i>Amort au 31/12/18</i>	<i>Dotations 2019</i>	<i>Amort sur cession</i>	<i>Amort au 31/12/2019</i>	<i>VCN au 31/12/2019</i>
Logiciels	2 045 550	81 383	190 743	0	2 317 677	-1 907 445	-98 818	0	-2 006 263	311 419
Terrain	202 697	0		0	202 697	0	0	0	0	202 697
Constructions	869 415	0		0	869 415	-77 186	-29 117	0	-106 303	763 111
A.A.I.	382 603	1 513		0	384 116	-290 814	-29 807	0	-320 621	63 495
M.M.B.	173 616	1 544		0	175 161	-126 908	-16 731	0	-143 639	31 522
Matériels Informatiques	693 814	76 585		0	770 399	-589 492	-70 431	0	-659 923	110 476
Autres matériels	61 564	415		0	61 978	-53 582	-4 947	0	-58 529	3 449
Matériel roulant	293 923	0		-21 985	271 939	-181 953	-49 787	21 985	-209 756	62 183
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	693 514	172 156	-190 743	0	674 927	0	0	0	0	674 927
Total	5 416 696	333 596	0	-21 985	5 728 308	-3 227 381	-299 637	21 985	-3 505 033	2 223 275

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **2 507 187 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs, avances et acomptes		74 200	5 785 125
Prêts au personnel long terme		122 427	151 976
Cautionnements		5 950	5 950
Frais d'émission des emprunts	5.1	256 790	408 880
Prêts au personnel court terme		252 643	283 516
Charges comptabilisées d'avance		14 419	3 542
Etat, impôts et taxes	5.2	1 282 324	5 573 107
Comptes d'attente		440 918	137 273
Débiteurs divers		20 978	26 399
Produits à recevoir		95 861	53 419
Total brut		2 566 511	12 429 187
Provisions pour dépréciations des actifs courants		-59 324	-58 623
Total net		2 507 187	12 370 565

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	1 150 341	25 000	1 175 341	741 462	177 090	918 552	256 790
TOTAUX	1 150 341	25 000	1 175 341	798 750	177 090	918 552	256 790

Les charges à répartir concernent les frais d'augmentation du capital et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 798750 DT figure parmi les charges financières.

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 1 282 324 DT au 31 Décembre 2019 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Retenues à la source sur placements & jetons	181 838	17 891
Acomptes provisionnels	1 100 486	1 165 980
Etat, impôts et taxes, Report TVA	0	4 389 236
Total	1 282 324	5 573 107

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **1 544 831 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes reçus des clients	1 544 831	1 752 064
Total	1 544 831	1 752 064

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **271 904 279 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Banques locales	141 719 994	176 650 539
Banques étrangères	20 000 000	20 000 000
Emprunts obligataires	19 400 000	27 400 000
Certificats de leasing	61 950 000	69 200 000
Certificats de dépôt	18 500 000	20 500 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Total des emprunts	269 569 994	321 750 539
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	2 190 457	2 648 765
Intérêts courus sur certificats de leasing	424 565	424 500
Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	-232 310	-480 376
Intérêts constatées d'avance sur autres emprunts	-48 427	0
Total des dettes rattachées	2 334 285	2 592 889
Total des emprunts et dettes rattachées	271 904 279	324 343 428

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2014	1 169 056	0	1 169 056	0	0	0
BTE 2015	1 717 042	0	1 109 085	607 957	0	607 957
BTE 2016	3 004 871	0	1 009 634	1 995 237	901 586	1 093 651
BTE 2018	4 595 032	0	581 670	4 013 361	3 380 155	633 206
TOTAL BTE	10 486 000	0	3 869 445	6 616 555	4 281 741	2 334 814
STB 2015	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
STB 2016-1	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
STB 2016-2	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
STB 2017-1	6 500 000	0	2 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000
STB 2017-2	3 500 000	0	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
STB 2018	4 750 000	0	1 000 000	3 750 000	2 750 000	1 000 000
TOTAL STB	22 000 000	0	7 000 000	15 000 000	8 250 000	6 750 000
AMEN BANK 2011-3	100 000	0	100 000	0	0	0
AMEN BANK 2014-1	117 863	0	117 863	0	0	0
AMEN BANK 2014-2	200 000	0	200 000	0	0	0
AMEN BANK 2014-3	500 000	0	500 000	0	0	0
AMEN BANK 2014-4	200 000	0	200 000	0	0	0
AMEN BANK 2015-1	429 548	0	340 441	89 107	0	89 107
AMEN BANK 2015-2	350 000	0	200 000	150 000	0	150 000
AMEN BANK 2015-3	350 000	0	200 000	150 000	0	150 000
AMEN BANK 2015-4	400 000	0	200 000	200 000	0	200 000
AMEN BANK 2016-1	800 000	0	400 000	400 000	0	400 000
AMEN BANK 2016-2	550 000	0	200 000	350 000	150 000	200 000
AMEN BANK 2016-3	1 100 000	0	400 000	700 000	300 000	400 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
AMEN BANK 2017-1	1 400 000	0	400 000	1 000 000	600 000	400 000
AMEN BANK 2017-2	1 500 000	0	400 000	1 100 000	700 000	400 000
AMEN BANK 2017-3	750 000	0	200 000	550 000	350 000	200 000
AMEN BANK 2019-1	0	1 000 000	150 000	850 000	650 000	200 000
	0	1 000 000	100 000	900 000	700 000	200 000
	0	3 000 000	0	3 000 000	2 400 000	600 000
TOTAL AMEN	8 747 412	5 000 000	4 308 305	9 439 107	5 850 000	3 589 107
BH 2012-2	41 905	0	41 905	0	0	0
BH 2012-3	426 995	0	426 995	0	0	0
BH 2013-1	1 476 381	0	822 510	653 871	0	653 871
BH 2013-2	1 674 697	0	809 334	865 363	0	865 363
BH 2014-1	4 121 439	0	1 565 961	2 555 479	880 616	1 674 863
BH 2015-1	5 357 143	0	1 428 571	3 928 571	2 500 000	1 428 571
BH 2017-1	7 500 000	0	1 428 571	6 071 429	4 642 857	1 428 571
BH 2017-2	7 857 143	0	1 428 571	6 428 571	5 000 000	1 428 571
BH 2017-3	12 321 429	0	2 142 857	10 178 571	8 035 714	2 142 857
BH 2018-1	9 750 000	0	1 000 000	8 750 000	7 750 000	1 000 000
BH 2018-2	9 750 000	0	1 000 000	8 750 000	7 750 000	1 000 000
BH 2018-3	15 000 000	0	2 142 857	12 857 143	10 714 286	2 142 857
TOTAL BH	75 277 132	0	14 238 133	61 038 998	47 273 473	13 765 525
ATTIJARI 2012	357 143	0	357 143	0	0	0
ATTIJARI 2014	2 443 564	0	758 605	1 684 959	871 973	812 986
ATTIJARI 2015	2 501 000	0	714 000	1 787 000	1 073 000	714 000
ATTIJARI 2016	3 150 000	0	740 000	2 410 000	1 670 000	740 000
ATTIJARI 2017-1	3 750 003	0	714 284	3 035 719	2 321 435	714 284
ATTIJARI 2017-2	4 259 260	0	740 740	3 518 520	2 777 780	740 740
ATTIJARI 2018	9259260	0	1 481 480	7 777 780	6 296 300	1 481 480
TOTAL ATTIJARI	25 720 230	0	5 506 252	20 213 978	15 010 488	5 203 490

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BNA 2015	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
BNA 2016	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BNA 2017	8 148 148	0	1 481 481	6 666 667	5 185 185	1 481 481
TOTAL BNA	12 648 148	0	3 481 481	9 166 667	5 935 185	3 231 481
ATB 2015	1 000 000	0	800 000	200 000	0	200 000
ATB 2016	1 200 000	0	600 000	600 000	0	600 000
ATB 2017	2 250 000	0	600 000	1 650 000	1 050 000	600 000
TOTAL ATB	4 450 000	0	2 000 000	2 450 000	1 050 000	1 400 000
CREDIT AL BARAKA 2016	6 393 047	0	1 991 214	4 401 833	2 273 945	2 127 889
TOTAL AL BARAKA	6 393 047	0	1 991 214	4 401 833	2 273 945	2 127 889
CREDIT BT 2017-1	7 500 000	0	1 428 571	6 071 429	4 642 857	1 428 571
CREDIT BT 2017-2	3 428 571	0	571 429	2 857 143	2 285 714	571 429
CREDIT BT 2019-1	0	3 000 000	321 429	2 678 571	2 249 999	428 572
CREDIT BT 2019-2	0	2 000 000	214 287	1 785 713	1 499 997	285 716
TOTAL BT	10 928 571	5 000 000	2 535 716	13 392 855	10 678 567	2 714 288
Sous-total	176 650 539	10 000 000	44 930 546	141 719 994	100 603 400	41 116 594
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	12 000 000	0	0	12 000 000	10 666 667	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	8 000 000	0	0	8 000 000	7 555 556	444 444
TOTAL BIRD	20 000 000	0	0	20 000 000	18 222 222	1 777 778
Sous-total	20 000 000	0	0	20 000 000	18 222 222	1 777 778
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	196 650 539	10 000 000	44 930 546	161 719 994	118 825 622	42 894 372

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	10 400 000	0	5 200 000	5 200 000	0	5 200 000
EMPRUNT SUBORDONNE	17 000 000	0	2 800 000	14 200 000	11 400 000	2 800 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	27 400 000	0	8 000 000	19 400 000	11 400 000	8 000 000
TOTAL DES EMPRUNT OBLIGATAIRE	27 400 000	0	8 000 000	19 400 000	11 400 000	8 000 000
CERTIFICATS DE LEASING						
AL BARAKA BANK	43 200 000	479 150 000	485 400 000	36 950 000	0	36 950 000
TOTAL CL AL BARAKA BANK	43 200 000	479 150 000	485 400 000	36 950 000	0	36 950 000
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	297 500 000	297 500 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL CL ZITOUNA BANK	25 000 000	297 500 000	297 500 000	25 000 000	0	25 000 000
TUNISIAN DEVELOPEMENT FUND	1 000 000	1 000 000	2 000 000	0	0	0
TOTAL CL TDD	1 000 000	1 000 000	2 000 000	0	0	0
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	69 200 000	777 650 000	784 900 000	61 950 000	0	61 950 000
CERTIFICATS DE DEPOTS						
ASSURANCE SALIM	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
SICAV TANIT	3 000 000	25 500 000	25 500 000	3 000 000	0	3 000 000
TOTAL CD SICAV TANIT	3 000 000	25 500 000	25 500 000	3 000 000	0	3 000 000
ATTIJARI OBL SICAV	2 000 000	10 000 000	10 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD ATTIJARI OBL SICAV	2 000 000	10 000 000	10 000 000	2 000 000	0	2 000 000

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CERTIFICATS DE DEPOTS						
ATTIJARI SICAR	4 000 000	18 500 000	16 500 000	6 000 000	0	6 000 000
TOTAL CD ATTIJARI SICAR	4 000 000	18 500 000	16 500 000	6 000 000	0	6 000 000
FCP DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000	0	1 500 000
TOTAL CD FCP DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000	0	1 500 000
TUNISO EMIRATE SICAV	3 500 000	4 000 000	7 000 000	500 000	0	500 000
TOTAL CD TUNISO EMIRATE SICAV	3 500 000	4 000 000	7 000 000	500 000	0	500 000
UGFS BONDS	500 000	0	500 000	0	0	0
TOTAL CD UGFS BONDS	500 000	0	500 000	0	0	0
CAP OBLIGATAIRE SICAV	1 000 000	5 000 000	6 000 000	0	0	0
TOTAL CD CAP OBLIGATAIRE SICAV	1 000 000	5 000 000	6 000 000	0	0	0
TUNISIE LLD	1 500 000	4 000 000	3 500 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD TUNISIE LLD	1 500 000	4 000 000	3 500 000	2 000 000	0	2 000 000
GENERAL OBLG SCAV	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0
TOTAL CD GENERAL OBLG SCAV	0	1 000 000	1 000 000	0	0	0
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	20 500 000	78 000 000	80 000 000	18 500 000	0	18 500 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDIT BH	8 000 000	19 500 000	19 500 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	19 500 000	19 500 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL GENERAL	321 750 539	885 150 000	937 330 546	269 569 994	130 225 622	139 344 372

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019, un solde **11 383 106 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs Leasing	10 671 893	13 805 382
Fournisseurs divers	711 214	899 248
Total	11 383 106	14 704 630

Note 9– Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 Décembre 2019 à **3 907 915 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Etat, TVA à payer	1 730 814	0
Etat, impôts et taxes	332 209	372 191
CNSS à payer	309 036	302 790
Compte d'attente	32 900	146 149
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Impôts sur les bénéfices	82 699	83 385
Contribution conjoncturelle	0	5 000
Contribution sociale de solidarité	300	300
Charges à payer	797 918	931 182
Provisions pour congés payés	320 707	257 149
Provisions pour risques	135 072	420 237
Produits constatés d'avance	162 211	136 166
Créditeurs divers	0	6 283
Total	3 907 915	2 664 883

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales (A)	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Prime liée au capital	0	0
Réserves pour fonds social (B)	272 163	306 282
Modifications comptables	0	0
Résultats reportés	-2 882 373	440 646
Total des capitaux propres avant résultat	38 180 475	41 537 613
Résultat de la période (1)	-8 453 427	-3 323 019
Total des capitaux propres après résultat	29 727 048	38 214 594
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	-1,208	-0,475

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **29 727 048 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	Capital social	Réserves Légales	Autres Réserves	Réserves statutaires	Réserves Fonds Social	Résultats Reportés	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2017	35 000 000	1 316 954	3 141 047	304 492	236 220	180 306	3 138 531	43 317 550
Réserves réinvestissements devenus libre			-145 000			145 000		0
Affectation du résultat de l'exercice 2017		173 192	1 000 000		100 000	1 865 339	-3 138 531	0
Dividendes						-1 750 000		-1 750 000
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-29 937			-29 937
Résultat net de l'exercice 2018							-3 323 019	-3 323 019
Solde au 31/12/2018	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	306 283	440 645	-3 323 019	38 214 594
Affectation du résultat de l'exercice 2018						-3 323 019	3 323 019	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-34 120			-34 120
Résultat net de l'exercice 2019							-8 453 427	-8 453 427
Solde au 31/12/2019	35 000 000	1 490 146	3 996 047	304 492	272 163	-2 882 373	-8 453 427	29 727 048

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **6 737 412 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
<u>Loyers leasing</u>	33 002 628	34 355 666
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	-1 219	-779
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	33 001 409	34 354 886
- Dotation marge	-1 146 865	-1 161 773
- Reprise marge	253 527	377 524
<u>Variations des marges réservées</u>	-893 338	-784 250
<u>Autres produits d'exploitation</u>	3 351 299	2 783 072
- Intérêts de retard	2 256 398	1 634 699
- Services annexes	1 094 901	1 148 373
<u>Charges Financières nettes</u>	-29 589 820	-27 687 608
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	867 861	285 513
Produits nets de leasing	6 737 412	8 951 613

Note 11.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31 Décembre 2019 à **29 589 820 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur emprunts – ATB	359 122	488 759
Intérêts sur emprunts – BTE	725 905	941 584
Intérêts sur emprunts – BT	1 471 954	1 142 806
Intérêts sur emprunts – BNA	1 303 487	1 526 161
Intérêts sur emprunts – BH	7 008 381	5 290 501
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	857 197	1 057 556
Intérêts sur emprunts – TQB	0	7 490
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	2 328 925	2 123 423
Intérêts sur emprunts – STB	2 127 294	2 161 812
Intérêts sur emprunts obligataires	386 526	712 776
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	1 422 855	1 072 628
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 848 245	1 534 123
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	396 246	2 063 800
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	2 688 160	2 248 181
Intérêts sur certificats de leasing Al Baraka Bank	4 488 150	2 248 181
Intérêts sur certificats de leasing T. D. F.	27 167	82 327
Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BHO	0	392 659

Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	332 599	265 531
Intérêts sur certificat de dépôt TANIT LA POSTE	315 656	362 578
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	217 910	385 606
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAV	229 768	363 930
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI DYNAMIQUE	188 962	117 153
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAR	514 414	261 553
Intérêts sur certificat de dépôt SOFAT	0	20 661
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	128 978	70 063
Intérêts sur certificat de dépôt UGFS BONDS FUND	10 549	32 623
Intérêts sur certificat de dépôt GENERAL OBLIG SICAV	13 521	0
Intérêts sur certificat de dépôt TUNIS LLD	170 632	35 291
Total des charges financières des emprunts	29 562 603	27 009 757
Agios débiteurs	13 084	411 000
Agios créditeurs et intérêts des placements	-163 242	-30 665
Pertes de changes	7 171	23 950
Gains de changes	-6 887	0
Résorption des frais d'émission des emprunts	177 090	273 566
Total des autres charges financières	27 216	677 851
TOTAL GENERAL	29 589 820	27 687 608

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **4 184 778 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Salaires primes et compléments de salaires	2 712 115	2 447 864
Charges connexes aux salaires	485 464	529 650
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	923 642	806 923
Variation de la provision pour congés à payer	63 558	74 392
Total	4 184 778	3 858 828

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 Décembre 2019, à **7 745 189 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 643 790	5 406 963
Dotations aux provisions collectives	0	612 875
Dotations aux provisions additionnelles	99 756	125 465

Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	-1 823 610	-1 407 918
Reprises sur provisions collectives	-174 747	0
Total	7 745 189	4 737 385

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **299 637DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	98 818	87 518
Constructions	29 117	20 126
A.A.I.	29 807	32 130
M.M.B.	16 731	15 782
M. Informatiques	70 431	36 313
Autres matériels	4 947	5 059
Matériels roulants	49 787	55 588
Total	299 637	252 516

Note 15 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à **2 877 376 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Achats de matières et fournitures	210 404	196 289
Total des achats	210 404	196 289
Charges locatives	365 202	345 579
Entretiens et réparations	425 340	360 225
Primes d'assurances	36 489	44 757
Total des services extérieurs	827 030	750 561
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	324 544	378 577
Publicités, publications, relations publiques	70 337	287 411
Déplacements, missions et réceptions	70 228	98 504
Frais postaux et de télécommunications	94 557	119 698
Formation	90 129	89 798
Services bancaires	44 781	107 252
Divers services extérieurs	63 002	64 135
Total des autres services extérieurs	757 578	1 145 373
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	112 448	103 906
Autres charges diverses	60 405	56 830
Total des charges diverses	172 853	160 736
Impôts et taxes sur rémunération	61 721	68 359
TCL	31 817	90 367
Droits d'enregistrement et de timbres	7 361	2 935

Autres impôts et taxes	132 324	33 985
Total des impôts et taxes	233 224	195 647
Résorption des charges à répartir	0	8 588
Commission / C A	103 845	305 262
Commission SIFIB	17 002	16 016
BVMT bourse de TUNIS	12 001	11 452
Commission de gestion SIMSICAR	67 593	71 415
Autres commissions	475 848	178 300
Total des commissions	676 288	582 444
Total	2 877 376	3 039 637

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2019 à **349 784 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

Note 17 – Autres pertes ordinaires

⋮

Le solde du poste « Autres pertes ordinaires » s'élève au 31 Décembre 2019 à **545 422 DT**. Il est constitué principalement des pertes résultant des montants subits suite au contrôle fiscal.

Note 18 – Impôt sur les bénéfices:

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
Impôt sur les sociétés	82 699	83 385
Contribution sociale de solidarité	300	300
Contribution conjoncturelle	0	5 000
Total	82 999	88 685

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2019 se présente comme suit:

Libellés	31/12/2019	31/12/2018
BENEFICE (PERTE) NET	-8 370 427	-3 234 334
Réintégration provisions clients	9 643 790	5 406 963
Réintégration provisions collectives	0	612 875
Réintégration provisions additionnelles	99 756	113 024
Réintégration provisions pour Risque et Charges	111 577	0
Réintégration des pertes	13 212	7 494
Réintégration des pertes sur contrôle fiscal	494 523	0
Réintégration des frais supplémentaires sur les cadeaux	0	9 943
Réintégration provisions sur titres	99 374	355 611
Réintégration des pénalités et amendes	35 406	30 402

Déduction des reprises sur titres	-5 111	-7 013
Déduction des reprises provisions pour Risque fiscal	-304 576	0
Déduction des reprises provisions pour Risques et Charges	-96 041	0
Déduction des dividendes	0	0
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	1 721 481	3 294 965
Déduction provisions clients	-9 643 790	-5 406 963
Déduction provisions collectives	0	-612 875
Déduction provisions additionnelles	-99 756	-113 024
Déduction pour dépréciation des titres cotées en bourse	-13 113	-17 226
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	-8 035 178	-2 855 123
MIN D'IMP / Chiffre d'affaires	82 699	83 385
Taux de la contribution conjoncturelle	NA	Minimum
Contribution conjoncturel	NA	5 000
Contribution sociale de solidarité (Min)	300	300
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	-8 035 178	-2 855 123
Réintégration des amortissements de l'exercice	299 637	252 516
Déduction des déficits reportés	-2 602 607	0
Déduction des amortissements de l'exercice	-299 637	-252 516
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-252 516	0
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	-10 890 301	-2 855 123
AMORTISSEMENTS DIFFERES	552 153	252 516
DEFICITS REPORTEES	10 338 148	2 602 607

Note 19 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésoreries au cours du de l'année 2019 a permis de clôturer les comptes de trésoreries au 31/12/2019 avec un solde de 14 969 941 DT contre 7 524 949 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde positif de 59 793 168 DT à la clôture de l'exercice 2019 contre un solde négatif de 22 511 224 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 Décembre 2019 dont le montant s'élève à 14 969 941 Dinars se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2019	31/12/2018
Liquidités et équivalents de liquidités	14 969 941	7 524 949
Total	14 969 941	7 524 949

Note 20 – Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 20.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 9 470 139 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 20.2- Engagements recus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 8 314 444 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle et des banques sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 51 253 381 DT et constituent du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 Décembre 2019.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 238 991 212 DT et constituent de la valeur des matériels donnée en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 21 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

21.1- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,

- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2019 s'élève à **67 593 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2019, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **6 170 597 Dinars**.

21.2- Convention de Location siège avec ASSURANCE SALIM

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la BH LEASING a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial. Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2019 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **311 666 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

21.3- Assurances souscrites auprès de l'ASSURANCE SALIM

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société «ASSURANCES SALIM» des polices d'assurances pour un total de **241 789 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2019 en dinars
Assurance groupe et Assurance Retraite	211 800
Assurance Automobile	15 132
Assurance Multirisques professionnelles	8 344
Assurance Accident individuel	3 590
Assurances Responsabilité Civile	1 020
Assurances Multirisques Informatique	1 903
Total	241 789

21.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST» : **Convention de tenue de registre des actionnaires**

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « BH INVEST » (filiale de la BH, ex SIFIB) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **10000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

21.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST» : **Convention de placement**

Emprunt obligataire subordonné 2018

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **2 000 DT HTVA**.

Emprunt obligataire subordonné 2012

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2012, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,20 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 20 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 5 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **5 000 DT HTVA**.

21.6- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Commission de domiciliation

La société « BH INVEST » a facturé au profit de la société « BH LEASING » des commissions de domiciliation des différents certificats de dépôts émis, au taux de 0,01% des montants placés.

La charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **1 800 Dinars**.

21.7- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclus entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13,00%	107 110	383
STIMEC	832 003	9,50%	160 433	18 781
BH INVEST	69 818	13,25%	51 019	6 407
Total	1 078 371		318 563	25 571

21.8- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Certificat de leasing	Emprunts obligataire	Emprunts subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	69 038 998			152 200		69 191 198	7 019 575
ASSURANCE SALIM		3 500 000		200 000	1 670 588	5 370 588	532 754
SICAV BHO				500 000	2 046 471	2 546 471	245 943
BARAKA	4 401 833		36 950 000			41 351 833	4 875 456
SIM SICAR					584 706	584 706	48 482
EPARGNE INVEST SICAF					83 529	83 529	6 926
Total	73 440 831	3 500 000	36 950 000	852 200	4 385 294	119 128 326	12 729 136

21.9- Garantie Bancaire

La société « BH Leasing » a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire d'un montant de **2 000 000 Dinars** auprès de la BH BANK pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence des montants maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

Note 22 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 09 Mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING », qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 318 467 180 DT, une perte de 8 453 427 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 14 969 941 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH LEASING » au 31 Décembre 2019, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 Décembre 2019, le total des créances sur la clientèle s'élève à 328 256 KDT. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à 32 348 KDT et à 3974 KDT.

Compte tenu la nature de ce risque et les critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous

avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication

ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur

Tunis, le 10 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

P/ JSCONSULTING

Sana JAMOSSI DERBEL

P/ PROAUDIT

Tarek ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

1-En application des dispositions de l'article 26 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la Banque de l'Habitat :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « Banque de l'Habitat » au cours de l'exercice 2019, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 Décembre 2019 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2019
2019	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
2019	Court terme	3 500 000	1,25%	-
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 000 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 000 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	2 142 857
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 428 571
2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 428 571
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	2 142 857
2015	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 428 571
2014	Moyen terme	10 000 000	2,00%	1 674 863
2013-1	Moyen terme	5 000 000	2,00%	653 871
2013-2	Moyen terme	5 000 000	2,00%	865 363
Total		111 500 000		21 765 525

Le montant des charges financières de l'exercice 2019 au titre de ces crédits s'élève à **7008381 Dinars**.

1.2. Emprunt obligataire :

Le montant souscrit par la Banque de l'Habitat au titre de l'emprunt obligataire émis par la société « BH LEASING » en 2012 s'élève à **761 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **152 200 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **11 194 Dinars**.

1.3. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la Banque de l'Habitat. Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **176 551 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31/12/2019 s'élève à **107 109 Dinars** et les produits constatés s'élève à **383 Dinars**.

1.4- Garantie Bancaire

La société « BH LEASING » a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire d'un montant de **2 000 000 Dinars** auprès de la BH BANK pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence des montants maximum sus-indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

2- Conventions conclues avec la « SIM SICAR » :

2.1Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « SIM SICAR » (filiale du groupe Banque de l'Habitat) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « SIM SICAR » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2019 s'élève à **67 593 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2019, les fonds gérés par la société « SIM SICAR » totalisent **6170597 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

La société « BH LEASING » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la « SIM SICAR » s'élève à **700 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **584 706 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **48 482 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Emprunt obligataire

3.1.1 Emprunt obligataire 2012 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %.

Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 500 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **500 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **36 774 Dinar**.

3.1.2 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 450 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **2 046 471 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **209 169 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « ASSURANCES SALIM » :

4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	8,1%	12/03/2018	12/03/2019
500 000	8,1%	25/03/2018	25/03/2019
1 000 000	10,5%	23/10/2018	22/03/2019
2 000 000	10,7%	12/03/2019	11/03/2020
1 000 000	10,7%	22/03/2019	21/03/2020
500 000	10,7%	25/03/2019	24/03/2020

Les charges financières comptabilisées en 2019 au titre de ces opérations s'élèvent à **332598 Dinars**

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la BH LEASING a pris en location auprès de la société « ASSURANCES SALIM », un local à usage administratif et commercial. Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2019 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **311 666 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « ASSURANCES SALIM » des polices d'assurances pour un total de **241 789 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice 2019 en dinars
Assurance groupe et Assurance Retraite	211 800
Assurance Automobile	15 132
Assurance Multirisque professionnelle	8 344
Assurance Accident individuel	3 590
Assurances Responsabilité Civile	1 020
Assurances Multirisques Informatique	1 903
Total	241 789

4.4. Emprunt obligataire

4.4.1 Emprunt obligataire 2012 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %.

Le montant souscrit par l'« ASSURANCES SALIM » s'élève à **1 000 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **200 000 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **14 710 Dinars**.

4.4.2 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « ASSURANCES SALIM » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **1 670 588 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **170 750 Dinars**.

5- Conventions conclues avec la société « EL BARAKA »

5-1- Certificats de Leasing

La société « BH LEASING » a conclu, avec la société « EL BARAKA BANK » deux conventions cadre pour la coopération financière :

- La première en date du 11 mars 2009 modifiée en date du 03 août 2011 pour un montant de 25.000.000 Dinars.

-La deuxième en date du 30 novembre 2015 pour un montant de 10.000.000 Dinars conclues entre la société BH LEASING et la société EL BARAKA.

La société « BH Leasing » a conclu, en date du 23 avril 2019, une convention cadre pour la coopération financière avec la société « EL BARAKA BANK » pour un montant de 45.000.000 Dinars sur une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction.

Le détail des souscriptions intervenues au cours de l'exercice, ainsi que celles obtenues au cours des exercices antérieurs et ayant produit leurs effets sur l'exercice en cours, se présente comme suit :

Montant Nominal	Taux	INTERET	Du	Au
9 200 000,000	10,75%	82 416,667	05/12/2018	05/01/2019
2 500 000,000	10,75%	22 395,833	05/12/2018	05/01/2019
1 500 000,000	10,75%	13 437,500	06/12/2018	06/01/2019
5 000 000,000	10,75%	44 791,667	07/12/2018	07/01/2019
10 000 000,000	10,75%	89 583,333	07/12/2018	07/01/2019
5 000 000,000	10,75%	44 791,667	10/12/2018	10/01/2019
2 500 000,000	10,75%	22 395,833	10/12/2018	10/01/2019
1 500 000,000	10,75%	13 437,500	14/12/2018	14/01/2019
5 000 000,000	10,75%	44 791,667	16/12/2018	16/01/2019
1 000 000,000	10,75%	8 958,333	21/12/2018	21/01/2019
2 500 000,000	10,74%	22 375,000	05/01/2019	05/02/2019
9 200 000,000	10,74%	82 340,000	05/01/2019	05/02/2019
1 500 000,000	10,74%	13 425,000	06/01/2019	06/02/2019
10 000 000,000	10,74%	89 500,000	07/01/2019	07/02/2019
5 000 000,000	10,74%	44 750,000	07/01/2019	07/02/2019
2 000 000,000	10,74%	17 900,000	10/01/2019	10/02/2019
5 000 000,000	10,74%	44 750,000	10/01/2019	10/02/2019
1 500 000,000	10,74%	13 425,000	14/01/2019	14/02/2019
5 000 000,000	10,74%	44 750,000	16/01/2019	16/02/2019
1 000 000,000	10,74%	8 950,000	21/01/2019	21/02/2019
2 500 000,000	10,74%	22 375,000	05/02/2019	05/03/2019
9 200 000,000	10,74%	82 340,000	05/02/2019	05/03/2019
1 500 000,000	10,74%	13 425,000	06/02/2019	06/03/2019
10 000 000,000	10,74%	89 500,000	07/02/2019	07/03/2019

5 000 000,000	10,74%	44 750,000	07/02/2019	07/03/2019
2 000 000,000	10,74%	17 900,000	10/02/2019	10/03/2019
5 000 000,000	10,74%	44 750,000	10/02/2019	10/03/2019
1 500 000,000	10,74%	13 425,000	14/02/2019	14/03/2019
4 500 000,000	10,74%	40 275,000	16/02/2019	16/03/2019
1 000 000,000	10,74%	8 950,000	21/02/2019	21/03/2019
2 500 000,000	10,78%	22 458,333	05/03/2019	05/04/2019
9 200 000,000	10,78%	82 646,667	05/03/2019	05/04/2019
1 500 000,000	10,78%	13 475,000	06/03/2019	06/04/2019
10 000 000,000	10,78%	89 833,333	07/03/2019	07/04/2019
5 000 000,000	10,78%	44 916,667	07/03/2019	07/04/2019
7 000 000,000	10,78%	62 883,333	10/03/2019	10/04/2019
1 000 000,000	10,78%	8 983,333	14/03/2019	14/04/2019
4 500 000,000	10,78%	40 425,000	16/03/2019	16/04/2019
1 000 000,000	10,78%	8 983,333	21/03/2019	21/04/2019
2 000 000,000	11,40%	19 000,000	05/04/2019	05/05/2019
9 200 000,000	11,40%	87 400,000	05/04/2019	05/05/2019
1 500 000,000	11,40%	14 250,000	06/04/2019	06/05/2019
10 000 000,000	11,40%	95 000,000	07/04/2019	07/05/2019
5 000 000,000	11,40%	47 500,000	07/04/2019	07/05/2019
7 000 000,000	11,40%	66 500,000	10/04/2019	10/05/2019
1 000 000,000	11,40%	9 500,000	14/04/2019	14/05/2019
4 500 000,000	11,40%	42 750,000	16/04/2019	16/05/2019
1 000 000,000	11,40%	9 500,000	21/04/2019	21/05/2019
2 000 000,000	11,36%	18 933,333	05/05/2019	05/06/2019
9 200 000,000	11,36%	87 093,333	05/05/2019	05/06/2019
1 500 000,000	11,36%	14 200,000	06/05/2019	06/06/2019
9 500 000,000	11,36%	89 933,333	07/05/2019	07/06/2019
5 000 000,000	11,36%	47 333,333	07/05/2019	07/06/2019
7 000 000,000	11,36%	66 266,667	10/05/2019	10/06/2019
1 000 000,000	11,36%	9 466,667	14/05/2019	14/06/2019
4 500 000,000	11,36%	42 600,000	16/05/2019	16/06/2019
1 000 000,000	11,36%	9 466,667	21/05/2019	21/06/2019
2 000 000,000	11,33%	18 883,333	05/06/2019	05/07/2019
9 200 000,000	11,33%	86 863,333	05/06/2019	05/07/2019
1 500 000,000	11,33%	14 162,500	06/06/2019	06/07/2019
9 500 000,000	11,33%	89 695,833	07/06/2019	07/07/2019
5 000 000,000	11,33%	47 208,333	07/06/2019	07/07/2019
7 000 000,000	11,33%	66 091,667	10/06/2019	10/07/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	14/06/2019	14/07/2019
4 000 000,000	11,33%	37 766,667	16/06/2019	16/07/2019

1 000 000,000	11,33%	9 441,667	21/06/2019	21/07/2019
11 200 000,000	11,33%	105 746,667	05/07/2019	05/08/2019
1 500 000,000	11,33%	14 162,500	06/07/2019	06/08/2019
14 500 000,000	11,33%	136 904,167	07/07/2019	07/08/2019
6 500 000,000	11,33%	61 370,833	10/07/2019	10/08/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	14/07/2019	14/08/2019
4 000 000,000	11,33%	37 766,667	16/07/2019	16/08/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	21/07/2019	21/08/2019
11 200 000,000	11,33%	105 746,667	05/08/2019	05/09/2019
1 500 000,000	11,33%	14 162,500	06/08/2019	06/09/2019
14 000 000,000	11,33%	132 183,333	07/08/2019	07/09/2019
6 500 000,000	11,33%	61 370,833	10/08/2019	10/09/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	14/08/2019	14/09/2019
4 000 000,000	11,33%	37 766,667	16/08/2019	16/09/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	21/08/2019	21/09/2019
11 200 000,000	11,33%	105 746,667	05/09/2019	05/10/2019
1 500 000,000	11,33%	14 162,500	06/09/2019	06/10/2019
14 000 000,000	11,33%	132 183,333	07/09/2019	07/10/2019
6 000 000,000	11,33%	56 650,000	10/09/2019	10/10/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	14/09/2019	14/10/2019
4 000 000,000	11,33%	37 766,667	16/09/2019	16/10/2019
1 000 000,000	11,33%	9 441,667	21/09/2019	21/10/2019
11 200 000,000	11,32%	105 653,333	05/10/2019	05/11/2019
1 500 000,000	11,32%	14 150,000	06/10/2019	06/11/2019
13 500 000,000	11,32%	127 350,000	07/10/2019	07/11/2019
6 000 000,000	11,32%	56 600,000	10/10/2019	10/11/2019
1 000 000,000	11,32%	9 433,333	14/10/2019	14/11/2019
4 000 000,000	11,32%	37 733,333	16/10/2019	16/11/2019
1 000 000,000	11,32%	9 433,333	21/10/2019	21/11/2019
11 200 000,000	11,31%	105 560,000	05/11/2019	05/12/2019
1 500 000,000	11,31%	14 137,500	06/11/2019	06/12/2019
13 500 000,000	11,31%	127 237,500	07/11/2019	07/12/2019
6 000 000,000	11,31%	56 550,000	10/11/2019	10/12/2019
500 000,000	11,31%	4 712,500	14/11/2019	14/12/2019
4 000 000,000	11,31%	37 700,000	16/11/2019	16/12/2019
1 000 000,000	11,31%	9 425,000	21/11/2019	21/12/2019
11 200 000,000	11,30%	105 466,667	05/12/2019	05/01/2020
1 500 000,000	11,30%	14 125,000	06/12/2019	06/01/2020
13 500 000,000	11,30%	127 125,000	07/12/2019	07/01/2020
6 000 000,000	11,30%	56 500,000	10/12/2019	10/01/2020
500 000,000	11,30%	4 708,333	14/12/2019	14/01/2020

3 250 000,000	11,30%	30 604,167	16/12/2019	16/01/2020
1 000 000,000	11,30%	9 416,667	21/12/2019	21/01/2020

Les charges financières de l'exercice 2019 au titre de ces opérations s'élèvent à **4 607 263 Dinars**.

5-2- Emprunt à Moyen Terme

Le détail des emprunts conclus avec la société « ALBARAKA » au cours de l'exercice 2019, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 Décembre 2019 :

Exercice d'octroi	Principal	Marge Fixe	Encours en Dinars au 31/12/2019
2016	10 000 000	3,50%	4 401 833

Les charges financières de l'exercice 2019 s'élèvent **268 193 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « BH INVEST »:

6-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en bourse « BH INVEST » (filiale de la BH, ex SIFIB) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

6-2 Convention de placement

6.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2018

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **2 000 DT HTVA**.

6.2.2 Emprunt obligataire subordonné 2012

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2012, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,20 % du montant global de l'emprunt.

- une commission forfaitaire de 20 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 5 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **5 000 DT HTVA**.

6-3 Contrat de leasing

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 février 2019, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **69 818 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13,25% et sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2019 s'élève à **51 018 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **4 607 Dinars**.

6-4 Commission de domiciliation

La société « BH INVEST » a facturé au profit de la société « BH LEASING » des commissions de domiciliation des différents certificats de dépôts émis, au taux de 0,01% des montants placés.

La charge constatée à ce titre en 2019 s'est élevée à **1 800 Dinars**.

7- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « BH LEASING » a conclu six contrats de location au profit de la société « STIMEC ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **113 651 Dinars** et du matériel d'exploitation pour un montant de **718 351 Dinars**.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 Décembre 2019 s'élève à **160 433 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **18 781 Dinars**.

8- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »: La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à **100 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2019 à **83 529 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **6 926 Dinars**

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

La charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au Directeur Général à la clôture de l'exercice 2019 s'élève à **87 193 Dinars**.

II-2 Rémunération des membres de conseil d'administration

II-2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire à fixer les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **4687.5DT** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2019 s'élève à **46 875 DT**.

II-2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire à fixer la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **4687.500 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2019 s'élève à **42 187 Dinars**

II-3 Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration.

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 mars 2020

Les commissaires aux comptes

P/ JSCONSULTING

Sana JAMOSSI DERBEL

P/ PROAUDIT

Tarek ZAHAF